

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 59 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019 A 19H00

Date de la convocation : 4 novembre 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Laurent CLAUDET, Fabien VIEILLE-MECET, Mme Maryse PAGNIER, Adjoints
Mme Jennifer BRESSAND, Conseillère Municipale

Excusés : Mme Corinne GARNIER, Conseillère Municipale
MM. Claude DUSSOUILLEZ et Hervé DECREUSE Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAGNIER

Ordre du jour de la séance n° 59 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 58 du 27 septembre 2019

2. Administration générale

- Grenke : Désaccord sur les paiements (suite)
- Réforme fiscale : Simulation des effets
- Budget zone artisanale à clôturer
- 3 délibérations nécessaires pour des écritures budgétaires

3. Urbanisme :

- Cartographie des zones inondables (réunion du 7/11)

4. Jeunesse, sports et vie associative :

- Jeux d'enfants : devis d'AMC → décision suite à la réponse du fournisseur
- Stade : Eclairage → Paiement de notre participation
- Stade : Terrassement proposé par la commune de Bulle

5. Bâtiments, cimetière

- Eglise : Point des travaux

6. Eau et assainissement

- Transfert des compétences :
 - Rencontre avec la trésorerie
 - Point sur la relève des compteurs, la tarification.

7. Environnement, milieux naturels

- Travaux du Gouterot + point des fontaines
- Ajustement des limites Natura 2000 : Rencontre du 17/10

8. Voirie, aménagements paysagers et fleurissement

- Travaux de peinture au sol : Devis de la société Markosol

9. Informations diverses : Médaille de la famille

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 58 du 27 septembre 2019

Sans observation, le compte rendu est approuvé.

2. Administration générale

- Grenke : Désaccord sur les paiements (suite)

Nous avons reçu le 29 octobre un mail de Grenke qui réclame toujours à la commune la somme de 999,60 €. Grenke justifie cette somme en s'appuyant sur un plan de paiement obsolète datant du 01/07/2018 plutôt que de se référer au jugement du tribunal administratif de Strasbourg en date du 16/05/2019.

Un mail de réponse leur a été adressé le 29 octobre.

- Réforme fiscale : Simulation des effets de la réforme fiscale.

Le sénateur J. Groperrin a adressé aux communes du Doubs un document simulant les effets de la réforme fiscale à venir. Il apparaît dans ce document que Bannans ferait partie des 145 communes qui seraient surcompensées au-delà du seuil de 10.000 € ce qui impliquerait l'application d'un coefficient correcteur de 0,6128 ayant pour effet de baisser drastiquement le total du produit communal.

Il est important de rappeler qu'à ce jour, il s'agit d'une simulation et non d'une information de l'Etat.

- Opérations d'ordre.

- Pour respecter la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'ouvrir des crédits aux chapitres 40 et 42 pour le budget de la zone artisanale.
- Suite au constat de 4 créances admises en non-valeur pour la somme totale de 100 €, il y a lieu de passer une écriture au chapitre 65 du budget eau / assainissement.
- Ouverture de crédits au chapitre 21 du budget communal pour 12.000 €.
- Ouverture de crédits au chapitre 11 du budget eau pour 15.000 €.

3. Urbanisme :

- Cartographie des zones inondables (réunion du 7/11)

Une réunion regroupant les 5 communes de la communauté traversées par le Drugeon s'est tenue le 7 novembre en présence de 2 personnes de la DDT et de J.N. Resch du SMHDHL (Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue) pour définir la cartographie des zones inondables par commune.

Concernant Bannans, la dernière étude remonte à 1999 ce qui la rend obsolète compte tenu que les digues ont été renforcées en 2002.

De plus, considérant que la crue de janvier 2018 n'a pas affecté Bannans contrairement aux 4 autres communes qui ont eu des rues coupées, cette crue pourrait être validée comme étant une crue décennale. Le SMHDHL a réalisé en 2019 une visite technique approfondie de la digue et réfléchit à la possibilité de faire une étude complémentaire.

4. Jeunesse, sports et vie associative :

- Jeux d'enfants : devis d'AMC → décision suite à la réponse du fournisseur.

AMC a fourni 2 devis : Un pour la rénovation de l'aire de jeux d'un montant de 6.364 € HT que les élus valident pour une réalisation des travaux au printemps 2020.

Par contre, le second devis qui concerne la rénovation des sols amortissants de l'air de jeux pour un montant de 9.244 € HT n'est pas retenu.

- Stade : Eclairage → Paiement de notre participation.

Suite aux travaux réalisés dernièrement, la commune de Bulle qui est le maître d'ouvrage nous a transmis le décompte final suivant : Montant des travaux = 49.442 € HT / total des subventions = 26.295 € HT

Reste à charge = 23.147 € HT **soit 11.573,50 € HT par commune**

- Stade : Terrassement proposé par la commune de Bulle.

La commune de Bulle nous a proposé l'aménagement du terrain situé derrière les vestiaires et a présenté un devis de travaux d'un montant de 30.892 € HT.

Une subvention de 12.000 € provenant d'Orange qui va implanter une antenne téléphonique sur ce terrain permet de réduire la somme totale à 18.892 € HT soit 9.446 € HT par commune.

Les élus de Bannans qui sont d'accord sur le principe, considèrent que cette demande est prématurée compte tenu des travaux d'assainissement qu'il faudrait absolument réaliser par la même occasion.

5. Bâtiments, cimetière

- Eglise : Point des travaux

Le maire précise qu'il y a un problème très important avec l'architecte Claude Dole qui n'est absolument plus joignable. L'entreprise Pateu Robert rencontre exactement les mêmes problèmes avec lui.

Cette absence de communication rend la situation ingérable pour tous les intervenants...

Un mail ferme sera adressé prochainement à Claude Dole pour connaître sa position.

6. Eau et assainissement

- Transfert des compétences :

➤ Rencontre avec la trésorerie, point sur la relève des compteurs, la tarification.

M. Milan et Mme Poncet de la trésorerie de Pontarlier sont venus à la mairie pour nous annoncer qu'il est tout à fait envisageable de relever les compteurs d'eau en fin d'année comme d'habitude, d'éditer les factures dans la foulée afin d'estimer les montants et de procéder par le rattachement des titres de recettes. Cette procédure permettrait à la commune d'encaisser les recettes liées aux ventes d'eau 2019.

7. Environnement, milieux naturels

- Travaux du Gouterot + point des fontaines

Les travaux sur le Gouterot ont pris du retard et nécessiteraient un renforcement des équipes pour accélérer l'achèvement des travaux.

Nous sommes toujours en attente d'un devis pour la mise en circuit fermé des fontaines avec alimentation solaire.

- Ajustement des limites Natura 2000 : Rencontre du 17/10

Camille Barbaz du SMHDHL est venue donner des précisions complémentaires par rapport à l'évolution des limites qui finalement et d'après ses explications n'ont que peu d'impact au niveau agricole.

8. Voirie, aménagements paysagers et fleurissement

- Travaux de peinture au sol : Devis de la société Markosol

La société Markosol nous a transmis un devis de 2.986,61 € HT pour la réfection de passages piétons notamment. L'entreprise annonce une intervention 1^{ère} quinzaine de novembre suivant la météo ce qui semble très optimiste compte tenu de leur charge de travail et des conditions climatiques.

9. Informations diverses :

- Médaille de la famille

La Préfecture nous a précisé les conditions d'attribution de la Médaille de la famille qui est une distinction honorifique à laquelle les élus ne souhaitent pas donner suite.

- Changement d'assureur.

Jura Courtage qui assure la commune depuis quelques années nous a proposé une réévaluation des garanties incluses dans notre contrat moyennant une augmentation de notre prime annuelle.

Il a été décidé de consulter une autre compagnie en l'occurrence Groupama qui nous a proposé des conditions plus avantageuses.

Compte tenu d'un prix plus attractif et de meilleures garanties, il a été décidé de résilier le contrat avec Jura Courtage et d'accepter l'offre de Groupama.

- Pose de 2 sens interdits

Compte tenu que le sens de circulation n'est pas toujours respecté :

- Dans la rue A. Fauconnet (interdiction de remonter la rue pour accéder à la rue L. Troutet)
- Au lotissement Montguidan (sens unique avec interdiction de descendre la voie côté La Rivière Drugeon)

Il est décidé la pose d'un panneau de sens interdit dans chacune de ces rues.

La séance est levée à 23h15

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers municipaux

